



Certificateur

• Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche de l'horlogerie - Fédération de l'horlogerie

Formacodes

• 23670 : horlogerie

Date d'échéance de l'enregistrement

• 07-08-2023

Public

• Jeunes - Salariés - Intérimaires - Demandeurs d'emploi

ACTIVITÉS VISÉES

Le technicien d'atelier en horlogerie exerce ses fonctions en atelier de service après-vente et intervient exclusivement sur des :

- montres mécaniques simples ou automatiques,
- montres électroniques,

Son emploi s'articule autour de quatre activités :

- Réalisation du diagnostic d'une montre mécanique simple, ou automatique, ou électronique
- Révision, réparation, réglage et habillage d'une montre mécanique simple, ou automatique, ou électronique
- Organisation de l'intervention
- Relation client

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées relèvent des blocs de compétences suivant :

- réaliser le diagnostic d'une montre mécanique simple, ou automatique, ou électronique
- réviser, réparer, régler et procéder à l'habillage d'une montre mécanique simple, ou automatique, ou électronique
- organiser l'intervention
- assurer la relation client

MÉTIERS ASSOCIÉS

Horloger

Horloger réparateur

Horloger rhabilleur

N° de fiche

RNCP31314

CCN1

3152 - Horlogerie

Nomenclature du niveau de qualification

Sans niveau - le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé

Code(s) NSF

251 : Mécanique générale et de précision, usinage

Code(s) ROME

B1604 - Réparation - montage en systèmes horlogers

État

Active

Technicien d'atelier en horlogerie

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Atelier de service après-vente d'une marque horlogère, station technique multi-marques, boutique d'horlogerie-bijouterie, manufacture horlogère